



NOTE DE SYNTHÈSE N°1 DE LA PI DE SARIA

Date et lieu de la réunion : 26/10/2023 à Saria, Province du Boulkiemde au Burkina Faso

Profils des participants : producteurs membre de la PI, OP (CPF), recherche (INERA et UNB), services techniques de vulgarisation agricole (agriculture, élevage, environnement), ONG/Réseaux de conseil agricole (RESCAR-AOC/AFAAS), collectivités territoriales (mairie)

Nombre de participants : total 29 ; hommes 21 ; femmes 8

Thème de la rencontre d'échange : mortalité élevée des animaux

Période de la maladie : juillet à octobre

Compréhension et gestion du problème par les producteurs

❖ Causes du problème selon les producteurs

- Intoxication des animaux suite à l'usage des herbicides pour le traitement des champs ;
- Manque d'hygiène des habitats et de soin des animaux ;
- Destruction de la qualité du fourrage naturel avec l'usage des herbicides (apparition d'herbes nuisibles pour les animaux) ;
- Non abreuvement des animaux attachés au pâturage pendant l'hivernage ;
- Abreuvement des animaux dans l'eau des premières pluies qui est sale et toxique ;
- Ingestion de sachets plastiques par les animaux ;
- Exposition des animaux à la pluie par manque d'habitat ;
- Usage des comprimés de la rue pour le traitement des animaux ;
- Mauvaise alimentation des animaux : alimentation exclusive avec l'herbe ce qui fait qu'au fil du temps l'animal consomme plus.

❖ Solutions actuelles utilisées par les producteurs pour résoudre le problème

- Réservation de zone de pâture par certains producteurs (limite les risques d'intoxication) ;
- Vaccination et déparasitage des animaux avec l'appui des services techniques par certains
- Priver à l'animal de boire et donner l'huile alimentaire à l'animal en cas d'intoxication ;
- Mettre la levure dans l'eau et donner à boire à l'animal contre les ballonnements ;
- Mettre le « datou » dans l'eau et donner cette eau à boire à l'animal. Le « datou » est un condiment utilisé dans la cuisine locale obtenu à partir des grains d'oseille (*Hibiscus sabdariffa* ; nom en mooré : *Bidgo*) fermentés ;
- Mettre la poudre de charbon dans l'eau et donner à boire à l'animal contre les intoxications ;



- Usage de la deuxième couche de l'écorce du caïlcédrat (*Khaya senegalensis* ; nom en mooré : *Kouka*) à sécher à l'ombre, dissoudre la poudre dans l'eau, filtrer et donner à boire à l'animal pour le déparasitage ;
- Piler les gousses de *Pliostigma reticulatum* (nom en mooré : *Bagandé*) et dissoudre la poudre dans l'eau, filtrer et donner à boire à l'animal pour le déparasitage ;
- Ingestion du sucre par l'animal en cas d'ingestion de sachet plastique ;
- Donner l'huile alimentaire à l'animal en cas d'ingestion de sachet plastique (0,5 à 1 litre en fonction de la taille et l'âge de l'animal) et éviter que l'huile rentre dans les narines de l'animal ;
- Bruler un tissu en coton, utiliser les résidus et mélanger avec les déjections animales et faire consommer ce mélange à l'animal. Cela évite que l'animal ne consomme des sachets plastiques ;
- Usage des résidus de culture et des feuilles de ligneux pour améliorer l'alimentation des animaux (quantité et qualité) dont le neem (*Azadirachta indica* ; nom en mooré : *Neema*), le karité (*Vitellaria paradoxa* ; nom en mooré : *Taanga*), le caïlcédrat (*Khaya senegalensis* ; nom en mooré : *Kouka*), etc.

Compréhension des causes et solutions actuelles au niveau des services techniques de l'élevage

Ce point n'a pas pu être abordé car il n'y avait pas un représentant des services techniques de l'élevage à la rencontre.

Cependant certains producteurs ont souligné le fait qu'ils font la vaccination annuelle des animaux et d'autres ne sont pas au courant de la question.

D'autres par ailleurs ont souligné le fait que souvent les services techniques programment la campagne de vaccination et après ne viennent plus vacciner les animaux.

Au cours des échanges sur ce point, il ressort que les prix de la campagne de vaccination varient d'une localité à une autre. Dans certaines localités, le parcage des animaux pour la vaccination est de 200 FCFA par bovin (absence de parc de vaccination) et le vaccin 125 par bovin ce qui revient à 325 FCFA par bovin pour la vaccination. Pour les petits ruminants, le vaccin coûte 50 FCFA par tête.

Expérimentations déjà réalisées ou en cours au niveau de la recherche

- Utilisation du charbon pour lutter contre les effets négatifs des tanins des ligneux fourragers pour améliorer leur digestibilité (déjà réalisée) ;
- Utilisation de certaines plantes dont le striga (*Striga hermonthica* ; nom en mooré : *Wãoongo*) pour lutter contre les parasites internes (en cours d'expérimentation) ;
- Une étude sur l'efficacité des anthelminthiques de quelques ligneux contre les parasites internes des animaux a été menée à Saria. Les résultats sont en cours d'analyse.



Recommandations

➤ Pour les producteurs

- Faire vacciner les animaux lors des campagnes annuelles de vaccination organisées par l'Etat (les membres des PI et les producteurs relais vont jouer ce rôle dans leurs villages ;
- Faire appel à l'agent vétérinaire dans la mesure du possible pour le diagnostic et le traitement des animaux malades.

➤ Pour la recherche (INERA et/ou UNB)

- Partager avec les PI les résultats des expérimentations en cours sur l'utilisation des plantes dans la lutte contre les parasites internes ;
- Partager les résultats de l'étude sur l'efficacité des anthelmintiques de quelques ligneux contre les parasites internes des animaux a été menée à Saria avec les membres des PI et les producteurs relais ;
- Faire des expérimentations sur les autres produits utilisés par les producteurs et qui ne font pas pour l'instant l'objet d'étude au niveau de la recherche (utilisation de l'huile alimentaire contre les intoxications, usage du sucre et de l'huile alimentaire contre l'usage des sachets plastiques, usage des gousses de *Pliostigma* (*Pliostigma reticulatum* ; nom en mooré : *Bāgende*) et de l'écorce du caïlcédrat (*Khaya senegalensis* ; nom en mooré : *Kouka*) pour le déparasitage des animaux, usage de la levure et l'eau des grains fermentés d'oseille contre le ballonnement des animaux).